# Préfiguration du programme «Montagne» de l’ANCT

**Consultation des membres du Comité de massif des Alpes**

****

Suite à la présentation faite et aux débats tenus en séance plénière du Comité le 11 décembre dernier, les membres des différents collèges du Comité de massif des Alpes sont consultés pour faire part de propositions en vue de contribuer à l’élaboration de «l’offre de services et de moyens » de ce futur programme de l’ANCT.

Il est rappelé que la problématique du programme est déjà arbitrée : il s’agit d’**accompagner les territoires de montagne dans la mise en œuvre d’une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux du changement climatique**.

Le futur programme n’a donc pas l’ambition de traiter de tous les enjeux des massifs mais de se concentrer sur un enjeu commun à tous les massif , en différenciant les réponses à apporter en fonction des problématiques, des spécificités et des acteurs des différents territoires touristiques de montagne.

Les bénéficiaires serontles collectivités territoriales (commune, département), les intercommunalités ou les syndicats (PNR, PETR,…) souhaitant repenser leur stratégie territoriale afin de travailler sur les transitions écologiques, énergétiques, économiques et sociales de leur modèle de développement et d’attractivité touristiques.

L’appui aux territoires prendrait principalement les formes suivantes :

* l’appui « amont » à l’élaboration d’une nouvelle stratégie de développement touristique avec une phase de diagnostic approfondi et d’identification des enjeux en matière de transition écologique et énergétique ;
* l’appui « à la mise en œuvre » de la stratégie via une offre de services sur un spectre très large ;
* la valorisation « aval » des initiatives et réalisations par la mutualisation des expériences et projets entre collectivités, entre massifs, sous la forme d’un réseau/club ad-hoc.

Serait mise à disposition des sites touristiques volontaires une offre variée de services susceptible d’épouser les besoins singuliers de chaque territoire et mobilisant les mécanismes de soutien fiscaux, financiers, juridiques, méthodologiques et les expertises techniques et réglementaires portés par l’Etat et les opérateurs publics.

**Pour se faire, il vous est proposé de formuler des contributions sous forme de réponses à deux séries de questions portant I/ sur les manières de répondre aux besoins des territoires et II/ sur les dispositifs et moyens déjà présents dans les Alpes et qui pourraient contribuer à appuyer le programme.**

**Vos réponses sont à adresser au commissariat de massif avant le 22 janvier 2021.**

**QUESTIONNAIRE**

***(vous être libre de répondre à tout ou partie des questions)***

**Nom et fonction du répondant : ROSSI Luc, Président ARFPPMA PACA**

1. **Analyse des besoins auxquels il serait utile que le programme puisse répondre pour mieux accompagner les stratégies de développement touristique adaptées aux enjeux du changement climatique** :
2. Quels sont selon vous les caractéristiques et les principales difficultés des sites touristiques « vulnérables » ou particulièrement touchés par les effets du changement climatique (et identification de sites dans le massif des Alpes).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Sites touristiques* | *Caractéristiques* | *Difficultés rencontrées* |
| A peu près tous les sites touristiques des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence et des Alpes Maritimes sont concernés dont notamment des zones en Parcs Nationaux et Parcs Naturels Régionaux | Ressource en eau et biodiversité aquatique | Raréfaction de la ressource en eau voire mise en assecs de chevelus de montagne voire de cours d’eau plus conséquents du fait du changement climatique d’une part mais également de la pression des prélèvements en périodes sensibles (retenues, canons à neige, irrigation agricole etc.) qui entraîne une perte directe de biodiversité aquatique, une banalisation des milieux et donc un impact négatif sur l’attractivité touristique  Prolifération de microcentrales hydroélectriques avec impact direct sur continuité écologique, perte de biodiversité aquatique contraires à l’éthique d’un Parc National  Développement des pratiques de sport d’eaux vives/randonnées aquatiques avec impact direct également sur biodiversité aquatique par piétinement/dérangement des populations et stress/destruction de frayères etc. selon les périodes de pratiques |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. Parmi les transitions (démographique, écologique, énergétique, numérique, économique,..) et les défis identifiés pour les territoires touristiques de montagne, quels sont ceux qui vous semblent prioritaires ou à engager en premier pour entraîner les autres ? Quelle(s) omission(s), le cas échant ?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Défis ou transitions* | *Rang ou importance* | *Pourquoi ?* |
| **Démographique** |  |  |
| Installation nouveaux résidents en station/village |  |  |
| Maintien des résidents dans le territoire (epci) |  |  |
| Autres |  |  |
| **Ecologique :** | 1 | Dans un contexte de changement climatique et de pressions socio-économiques il est urgent et crucial que les territoires touristiques de montagne face de l’écologie et plus particulièrement du développement durable leur fer de lance car l’attrait de ces territoires reposent justement sur la beauté des paysages, leur diversité et leur richesse faunistique et floristique : les préserver voire les restaurer doit donc être une priorité car elle va garantir une attractivité continue. Mettre en valeur et miser sur le slow tourisme/l’écotourisme pourrait même se révéler être très prometteur économiquement parlant dans les années à venir si nous savons saisir l’opportunité qui nous est donné de faire différemment. Tous les défis cités donc ci-dessous doivent être relevés pour les raisons évoquées ci-dessus.  En revanche, il nous paraît crucial de miser sur une réduction de la consommation en eau comme une réduction de la consommation énergétique plutôt que sur la mise en œuvre de retenues ou encore de microcentrales au regard de l’impact de ces types de projets sur les milieux aquatiques et leur biodiversité. |
| Gestion de la ressource en eau |  |  |
| Limiter voire réduire conso. foncier |  |  |
| Préserver et valoriser la forêt |  |  |
| Protéger la faune et flore |  |  |
| Réduction de la conso. Energies |  |  |
| Autres |  |  |
| **Numérique** | 4 |  |
| Desserte et équipements |  |  |
| Usages grand public |  |  |
| Usages pro. et smart villages |  |  |
| Autres |  |  |
| **Economique** | 3 | En liant aménagement du territoire et écologie, il en ressortira forcément des bénéfices économiques : les liens entre services écosystémiques et économie ne sont plus à faire, de nombreux exemples ont pu démontrer tous les bénéfices rendus. D’où le fait que selon nous l’économie ne devrait occuper que la 3ème place des priorités du Programme Montagne de l’ANCT. |
| Maintien du produit « ski » comme majoritaire dans l’offre, avec diversification |  |  |
| Recherche d’un équilibre entre offre « ski » et offres « non ski » |  | Au regard du changement climatique et des crises sanitaires vécues ou à venir il nous paraît important d’arrêter de miser sur une offre tout ski en montagne. Les stations de moyenne et basse altitude sont déjà en déclin et l’avenir des stations de hautes altitudes n’est pas moins assuré (cela dépendra des trajectoires que nous voudrons bien prendre et tenir en termes de réduction de gaz à effets de serre notamment). Il faut davantage selon nous miser sur des pratiques de loisir et de sport qui soient plus respectueuses de l’environnement et qui puissent s’exercer toute l’année pour que le territoire touristique soit attractif toute l’année : à ce titre la pêche de loisir que nous représentons à toute sa place et nous espérons pouvoir travailler en ce sens dans les années à venir. Il faut être vigilant à proposer aussi des offres touristiques qui n’aillent pas dans le sens d’un tourisme de masse car si des bénéfices économiques pourront se faire sur le court terme, l’impact qu’il aura sur les milieux naturels sera fortement négatif sur l’économie et l’attractivité touristique sur le long terme. |
| Meilleure insertion des sous-traitants dans l’écosystème éco du site |  |  |
| Renforcement des complémentarités entre secteur agricole et commercial/tourisme |  | En ce sens il faut développer l’agriculture extensive, raisonnée et biologique. Miser et développer les circuits-courts et valoriser cette agriculture à haute valeur écologique et économique en local en lien avec les offres touristiques proposées. |
| Gestion prévisionnelle des emplois et compétences |  |  |
| Complémentarités vallées/sites touristiques de montagne dans l’offre touristique et les liens éco. |  | Oui c’est important de miser sur l’ensemble du territoire de montagne. Les espaces valléens ont aussi leurs richesses et sont aussi des territoires touristiques majeurs dans le massif des Alpes. |
| Autres |  |  |
| **Aménagement du territoire** | 2 | Nous ne pourrons garantir la préservation des paysages de montagne, de leur diversité et de la faune et la flore qu’ils abritent que si nous nous engageons dans une démarche d’aménagement du territoire qui soit durable et raisonnée puisque les PLUi et SCOT notamment vont conditionner la gestion de la ressource en eau, des forêts, du foncier etc. etc. |
| Accessibilité depuis les bassins émetteurs de clientèles |  |  |
| Gestion des flux et mobilité locales « derniers km » |  |  |
| Services à la population résidente et saisonnière |  |  |
| Requalification de friches et sites « ex ski » |  |  |
| Rénovation énergétique et fonctionnelle des bâtiments publics et copropriétés et résid. de tourisme |  | Important pour réduire les consommations énergétiques par une meilleure isolation et occupation des bâtiments notamment |
| Réflexion sur les usages et l’aménagement des « fronts de neige » |  |  |
| Urbanisme commercial en station/site |  |  |
| Autres : intégration des enjeux eau, biodiversité etc. dans les documents d’urbanisme |  | Pour les mêmes raisons citées ci-dessus. |

1. Quelles seraient selon vous les caractéristiques d’un projet de tourisme durable et résilient en montagne ?

|  |  |
| --- | --- |
| Caractéristiques du tourisme durable en montagne | *Le tourisme durable est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme “un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l’environnement et des communautés d’accueil”. Il vise l'équilibre entre les trois piliers du développement durable dans la production et réalisation d'activités touristiques.* |
| Economiques | Une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux permettra une plus-value économique notamment par le bénéfice fait sur les services écosystémiques rendus (ex. préservation des forêts = atténuation des risques d’érosion et donc d’éboulements en montagne, meilleure qualité de l’air etc. – préservation des cours d’eau et de leurs fonctionnalités = amélioration de la qualité de l’eau, atténuation de l’impact des crues torrentielles, développement d’activités touristiques (dont la pêche), amélioration de la disponibilité de la ressource en eau pour l’eau potable etc. |
| Environnementales | Projet qui tienne compte de la préservation des milieux naturels quels qu’ils soient (forêts, cours d’eaux, zones humides etc.) voire de leur restauration pour les raisons évoquées ci-dessus |
| Sociales | Projet qui implique le changement des pratiques agricoles (revalorisation/changement pratiques culturales et passage en bio ou en agriculture raisonnée, développement de l’agroforesterie etc.), résidentielles et touristiques (usage sobre de l’eau, du bois, de l’électricité, du carburant et de l’ensemble des ressources naturelles dont nous avons besoin pour vivre) |

1. Quels sont selon vous les besoins d’expertise et d’ingénierie prioritaires sur les sites touristiques en montagne ? *(plusieurs choix possibles):*

|  |  |
| --- | --- |
| Etudes de définition de stratégie, de qualification des besoins | Priorité absolue car à la base de tout aménagement et du développement de toute offre touristique. |
| Ingénierie financière de montage d’opération | Oui car cela peut aider à l’émergence de projets mais il faudrait aussi des incitations financières pour que les offres et/ou aménagements touristiques proposés correspondent bien à l’idée que l’on se fait d’un tourisme de montagne durable. |
| Prestations ponctuelles d’ingénierie sur des projets ciblés |  |
| Réalisation d’études pré-opérationnelles | Oui et post-opérationnelles afin d’avoir un suivi des opérations et de pouvoir mieux évaluer les bienfaits en termes environnemental,  social et économique. |
| Autres | Connaissance : il paraît important de ne pas minimiser cet aspect là qui conditionne tout le reste. Il est donc important aussi de prendre en compte l’aspect recherche. |

1. Quelles seraient les modalités d’appui aux collectivités à privilégier par les acteurs nationaux ou territoriaux impliqués dans le programme montagne  *(plusieurs choix possibles):*

|  |  |
| --- | --- |
| Offre de services issue des compétences et expertises des opérateurs impliqués |  |
| Aide à la recherche d’acteurs pertinents par rapport au projet territorial/local | Oui |
| Financement de prestations d’études et de conseils par des consultants spécialisés | Oui |
| Appui en recherche de moyens d’investissement, et offre de moyens apportée par les opérateurs |  |
| Autres |  |

1. Quel(s) échelon(s) de gouvernance vous paraît-il pertinent pour porter le nouveau projet de territoire touristique et quelle(s) échelle(s) géographique(s)/administrative(s) retenir pour la sélection des collectivités accompagnées ?

Massif des Alpes en lien avec autres massifs français et européen car les enjeux sont pour la plupart similaires sur ces territoires de montagne + territoire régional pour tenir compte également des spécificités régionales de ces différents territoires touristiques.

1. Quelles suggestions feriez-vous pour favoriser une approche transversale de l’appui à un territoire (prise en compte systémique des enjeux fonciers, écologiques et environnementaux, énergétiques, agricoles, économiques et touristiques,…) ?

S’appuyer sur le Schéma Interrégional du Massif des Alpes qui est censé faire ce lien et avoir cette approche transversale des thématiques – Suivre sa déclinaison dans les documents d’urbanisme infra – Conditionner le financement des territoires à une approche systémique des 3 composantes du développement durable – Mettre en œuvre et partager des projets de territoire avec l’ensemble des parties prenantes sans en oublier certains

1. Quels sont les points de vigilance sur la mise en œuvre du programme ?

Nous espérons que le Programme Montagne ne fera pas la part belle à certains projets agricoles (retenues notamment) ou énergétiques (microcentrales, barrages) notamment car il s’avèrerait alors selon nous contre-productif pour les multiples raisons évoquées ci-dessus.

1. Autre suggestion, le cas échéant, concernant la déclinaison opérationnelle du programme ? Notamment sur le processus d’identification et de sélection des territoires (généralisation, appel à manifestation d’intérêt, appel d’offres, choix des Préfets après analyse des Commissariats de massif).

Il semble effectivement intéressant que les porteurs de projets puissent se faire connaitre par la mise en place d’appel à manifestation.

1. **Les initiatives remarquables et les actions engagées au niveau du massif alpin sur lesquelles le programme pourrait s’appuyer :**
2. Quelle(s) initiative(s) alpine(s) ayant démontrée sa (leurs) pertinence(s) pour aborder ce thème recommanderiez-vous de valoriser ou de généraliser ?

*Préciser l’objet et le périmètre géographique de celle(s)-ci, le portage administratif ou le pilotage (quel acteur, structure,…) et les prestations publiques apportées.*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Désignation de l’Initiative | Porteur | Périmètre et lieu | Objet | Financeurs/prestations | Site web ou contact |
| Restauration du Drac | CLEDA | Amont Saint Bonnet en Champsaur sur 4km (05) | Restauration de la rivière : bon fonctionnement, transit sédimentaire et continuité piscicole | Agence de l’Eau RMC/Région Sud/Conseil Départemental Haut Alpin et FEDER | https://cleda.fr |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

*Nous pensons à ce projet car au départ les acteurs locaux ne voyaient pas vraiment l’intérêt de restaurer le Drac mais rapidement le projet a montré tout l’intérêt d’une restauration/stabilisation des berges et donc des routes et maisons environnantes, retour de la nappe phréatique, reconnections avec les affluents, meilleure accessibilité du Drac et donc attractivité pour de nombreuses activités touristiques par augmentation de la biodiversité aquatique et terrestre etc. Les effets positifs évoqués induits par le projet se sont qui plus est fait ressentir sur le court terme : en moins de 5 ans.*

1. Ce programme devra s’inscrire en valeur ajoutée par rapport aux dispositifs européens, nationaux, régionaux, départementaux et locaux préexistants (ou ayant existé) dans le massif: quelle préconisation générale faite vous pour assurer cette bonne intégration ?
2. En particulier, comment voyez-vous le positionnement du programme par rapport aux outils du massif alpin, notamment la CIMA, le FEDER Alpes, les fonds FEDER dédiés à la coopération transfrontalière et transnationale, les contrats territoriaux/de station et les appels à projets portés par l’Etat, les Régions, les Départements et les Agences publiques ?

Complémentarité ?

1. Comment verriez-vous l’articulation entre l’offre de services de ce programme et la démarche des « espaces valléens » (conventionnement liée à la CIMA portant sur la diversification touristique) qui va être poursuivie sur la période 2021-2027 par l’Etat et les Régions alpines , ainsi que les Départements, auprès d’une trentaine de bassins touristiques alpins ?

*Merci de votre contribution à cette construction collaborative !*